

N° d'affilié : .....

Nom et adresse de l'entreprise :

.....

.....

.....

**FER CIAB**  
**Chemin de la Perche 2**  
**Case postale 1136**  
**2900 Porrentruy 1**

## MODIFICATION D'ACOMPTES EN COURS D'ANNEE 2024

Toute variation sensible (au moins 10%) de votre masse salariale prévisionnelle doit être annoncée au cours de l'année à notre institution par télécopie ou par courrier afin d'adapter les factures d'acomptes de cotisations qui suivent. Les simples avis d'entrée ou de sortie de personnel ne sont pas pris en compte.

Le volume des salaires bruts que nous prévoyons de verser à nos collaboratrices et collaborateurs est le suivant :

	Ancien Volume 2024	Nouveau Volume 2024
1. Masse annuelle des salaires soumis à l'AVS/AI/APG	.....	.....
2. Masse annuelle des salaires soumis à l'assurance-chômage (AC1) <b>(salaire individuel jusqu'à CHF 148'200.-)</b>	.....	.....
3. Masse annuelle des salaires soumis au régime des allocations familiales <b>(= masse salariale AVS/AI/APG)</b>	.....	.....

Remarque : .....

.....

.....

Timbre et signature de l'employeur :

Date : ..... .....

**Vous avez la possibilité d'annoncer votre masse salariale par le biais de nos e-services (Menu « Annonce de salaires », « Modifier la masse salariale en cours d'année »).**